

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SALLE EN BEAUMONT**  
**SEANCE DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2015**

Présents : Marie-Noëlle BATTISTEL, Daniel ROCHE, Jean PRA, Marcel VIEUX, Gilles BERNARD, Jean-Paul PAULIN, Eve JACQUIN, Maryline VIDAL, Philippe DORE, Maryse TUAL

Excusé : Guy BOREL

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Mme Marie-Noëlle BATTISTEL.

Madame le Maire invite le Conseil et l'assistance présente à faire une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Paris du 13 novembre.

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 23 OCTOBRE 2015**

Madame le Maire donne lecture au Conseil du compte-rendu du précédent conseil ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**2. ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES AUX ALLAUVES**

Madame le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'assainissement et de collectage des eaux pluviales dans le hameau des Allauves. Ces travaux sont éligibles à des aides du Conseil départemental et de l'Agence de l'eau.

Le Conseil approuve à l'unanimité le plan de financement proposé, pour un montant total des travaux d'un montant de 20 000,00 € HT (études, maîtrise d'œuvre et travaux proprement dits).

<b>Assainissement aux Allauves</b>	<b>Montant estimé pour :</b> <b>Etudes, maîtrise d'œuvre,</b> <b>travaux</b>	<b>20 000,00 € HT</b>
	Conseil départemental de l'Isère	10 000,00 €
	Agence de l'eau	6 000,00 €
	Fonds propres de la commune	4000,00 €

**3. SIVOM DU PAYS DE CORPS**

Madame le Maire rappelle une fois de plus les conditions de création du Sivom du Pays de Corps et les nombreuses péripéties l'entourant.

Il appartient au Conseil de délibérer à nouveau et de se prononcer sur l'arrêté préfectoral du 17 novembre ; délimitant le périmètre du Syndicat.

Après délibération unanime, le Conseil approuve la création et l'arrêté du 17/11/2015.

Le Conseil désigne également Marie-Noëlle BATTISTEL et Marcel VIEUX délégués titulaires et Jean PRA délégué suppléant.

Une première réunion sur le budget du Sivom aura lieu en mairie de La Salle en Beaumont le 7 décembre à 20h00.

**4. LE MASCARET**

Madame le maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie émanant du gérant du Mascaret, demandant une diminution du loyer. Madame le maire rappelle le montant annuel des emprunts souscrits. Le gérant va être convoqué en mairie pour pouvoir exposer son cas aux élus.

**5. EMPLOI A VENIR**

Madame le maire informe le Conseil des mouvements de personnel en cours ; il convient notamment de renforcer le service technique de la commune avec un agent polyvalent. Madame le maire présente

également le dispositif des emplois avenir, ouvrant droit à des aides de la commune pour l'embauche d'un jeune sans emploi et peu ou pas diplômé. En contrepartie la commune s'engage à former à et accompagner la personne recrutée.

Après délibération, le Conseil décidé de créer un emploi avenir en 2016 et charge Madame le maire de faire aboutir ce projet.

## **6. PARCELLES DU BOIS DES BORELS**

Madame le maire fait le point sur les acquéreurs éventuels des parcelles du Bois des Borels. Pour faire avancer ce dossier, Madame le maire propose de convoquer les parties.

## **7. ADHESION DE LA COMMUNE AU SEDI : SYNDICAT DES ENERGIES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE**

Mme le maire présente au conseil l'arrêté préfectoral portant sur les statuts du SEDI (syndicat des énergies du département de l'Isère) ainsi que les modalités de fonctionnement de ce syndicat qui assure les missions d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz.

Le SIE du Beaumont exprimant la nécessité pour ses communes adhérentes de transférer au SEDI la compétence « autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité », il convient d'adhérer au SEDI.

Le conseil approuve cette adhésion et désigne Marie-Noëlle BATTISTEL déléguée titulaire et Eve JACQUIN déléguée suppléante.

## **8. ADMR DE CORPS**

Mme le maire expose au Conseil la demande de subvention adressée par l'ADMR de Corps. Cette subvention était précédemment versée par la CCPC puis par la CCMPCVV. Cette compétence étant restituée à la commune, il convient de délibérer. Après délibération, le Conseil décide de verser une subvention de 500,00€, équivalente à la somme versée au titre des attributions de compensation pour la restitution du CIAS du Pays de Corps

## **9. SUBVENTION PSYCHOLOGUE SCOLAIRE**

Après délibération, le Conseil décide d'attribuer une subvention de 50,00 € à la psychologue scolaire pour l'année 2015/2016.

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

Enquête publique aux Bourlens : la remarque du commissaire enquêteur propose de laisser un droit de passage. Sans celui-ci, la commune renoncera à l'aliénation du chemin communal et poursuivra son entretien.

A titre exceptionnel la salle du Mas est mise à disposition à titre gracieux pour l'APE le 28 novembre 2015.

Ventes des rémanents de la coupe à cable : le Conseil est favorable à donner ce bois, en informer M. VIAL.

Mme le maire propose d'organiser une réunion publique en 2016, pour évoquer la vie communale et intercommunale (ordures ménagères, éclairage public, voirie...)

Philippe DORE indique que le camping du Champlong est vendu, les nouveaux propriétaires arrivent en janvier 2016.